

Agence comptable

Tél : 02 38 79 10 10
agencecomptable.lbf@ac-orleans-tours.fr
21 bis rue Eugène Vignat
B.P. 72049
45010 ORLEANS Cedex 1

Moyens de paiement pour le règlement de l'internat

LYCEE BENJAMIN FRANKLIN

Les avis des sommes à payer (OPALE-ASAP) sont envoyés exclusivement par mail, sur l'adresse du parent déclaré comme responsable financier de l'élève.

Important : Merci de signaler à l'intendance du lycée tout changement d'adresse mail au cours de l'année scolaire afin de garantir la bonne réception des documents.

L'agence comptable du Lycée Benjamin Franklin propose aux familles 2 formules de paiement des frais de l'internat :

- **plusieurs mensualités par prélèvement automatique** selon un échéancier trimestriel notifié sur l'avis des sommes à payer (OPALE- ASAP)
- **en une seule fois**, pour la totalité, dès réception de l'avis des sommes à payer (OPALE- ASAP), par carte bancaire ou par virement bancaire.

À
P
R
I
V
I
L
É
G
I
E
R

Prélèvement automatique (automatisation du règlement : 3 échéances par trimestre)

- prélèvement mensuel le 10 de chaque mois (selon échéancier calculé avec l'avis aux familles qui peut être modifié en cours de trimestre selon événements impactant la facturation)
- mandat de prélèvement **à signer au nom du responsable qui paie les frais scolaires** (cf. document annexe) + joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), fourni par votre banque, au même nom
- 1 mandat par enfant
- 1 rejet de prélèvement entraîne l'arrêt définitif des prochains prélèvements et la totalité de la somme restante due sera exigée immédiatement
- le mandat de prélèvement peut être révoqué à tout moment par écrit
- remboursement par l'agence comptable des trop-prélevés en une seule fois après le dernier prélèvement
- tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande auprès de l'intendance du lycée Benjamin Franklin
- pas de frais bancaires

Important :

- **Ce mandat est valable pour toute la durée de la scolarité de l'élève dans le lycée et pour tout type de créance (voyage, dégradation...)**
- **tout changement de coordonnées bancaires doit être notifié rapidement à l'intendance du lycée. Un nouveau mandat de prélèvement devra être transmis, accompagné du nouveau RIB**

Carte bancaire : télépaiement (à l'initiative du parent)

- accessible depuis *educonnect* <https://educonnect.education.gouv.fr/>
- adresse mail nécessaire pour l'activation et création du compte
- créances payables par carte bancaire sur internet
- visibilité de l'ensemble des créances
- pas de frais bancaires

Carte bancaire : terminal de paiement (à l'initiative du parent)

- au Lycée Benjamin Franklin

Virement bancaire (à l'initiative du parent)

- possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :
IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0047 142 BIC : TRPUFRP1
- merci de préciser le **nom de l'élève et la référence de la facture (ASAP)**